

Secrétariat du Grand Conseil

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Mariane Grobet-Wellner, Laurence Fehlmann Rielle, Véronique Schmied, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michèle Kunzler, Antoine Droin, Alain Charbonnier, Elisabeth Chatelain, Ariane Wisard-Blum, Mathilde Captyn, Alain Etienne, Eric Stauffer, Sandra Borgeaud, Thierry Cerutti, Jean Rossiaud, François Gillet, Carole-Anne Kast, Catherine Baud, Sébastien Brunny, Gabrielle Falquet et Roger Golay

Date de dépôt: 5 septembre 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour des logements d'étudiant-e-s au 32, chemin des Maisonnettes à Lancy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

- l'Etat de Genève est propriétaire d'une maison pour étudiant-e-s au 32, chemin des Maisonnettes ;
- le locataire – l'Institut Florimont – a remis son bail en août dernier ;
- le manque de logements pour les étudiant-e-s est considérable à Genève ;
- cet immeuble, en rez-de-chaussée plus 3 étages, contenant cuisine, salle à manger et 25 chambres, pourrait permettre de loger environ 25 personnes en logements collectifs ;
- le lieu en question est vide ;
- l'Etat ne semble pas avoir de projets de densification et de construction sur cette parcelle,

invite le Conseil d'Etat

à loger rapidement dans cet immeuble des jeunes et des étudiant-e-s en logements collectifs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Dans les années 40 du siècle dernier, l'Etat de Genève a construit un logement pour personnes en formation au 32, chemin des Maisonnettes (parcelle 309) à Lancy.

Ces dernières années, cet immeuble était loué à l'Institut Florimont. Depuis août dernier, son bail est arrivé à expiration et l'immeuble est vide.

Genève vivant une crise du logement fort importante, il semble impératif que l'Etat conserve l'affectation de cet immeuble, soit des logements collectifs destinés aux jeunes et étudiant-e-s, et remette urgemment ces logements en location, d'autant plus que l'Etat semble ne pas avoir de projets de développement dans ce secteur.

Contenant 25 chambres, une cuisine et une salle à manger, la gestion de ce bâtiment pourrait être confiée à la Ciguë, coopérative de logements pour personnes en formation, membre du Groupement genevois des coopératives d'habitation.

Sachant que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont sensibles à la problématique du logement étudiant-e-s, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à voter cette motion pour que le gouvernement remette rapidement ces logements sur le marché.